

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Alexandre RASSAERT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÏTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPF de Normandie du 29/02/2024 décidant d'acquérir, à la demande de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (Département de l'Eure), les parcelles cadastrées section AK n°27 et section AL n°49, 401 et 379p, sises rue Eugene Clary, avenue de la République et rue Saint Jacques aux Andelys, dans le cadre de l'opération OPE2023196 – 27 – SNA « LES ANDELYS - RUE SAINT JACQUES / HOLOPHANE ».
- Vu la Convention d'interventions n°20250130 du 04/12/2024 signée entre la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération et l'EPF de Normandie relative à l'opération susmentionnée,
- Vu la convention de réserve foncière n°20240083 du 15/05/2024 avec la commune des Andelys relative à l'opération OPE2023195 – 27 – LES ANDELYS « RUE SAINT JACQUES / DOMAINE DES FONTAINETTES »,
- Sous réserve de la délibération de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'accepter**, à la demande de la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, l'extension de périmètre de l'opération OPE2023196 – 27 – SNA « LES ANDELYS - RUE SAINT JACQUES / HOLOPHANE », **et d'acquérir** l'intégralité de la parcelle cadastrale section AL n°379, sise sur la commune des Andelys (27).

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

**De réévaluer** en conséquence le montant de l'enveloppe de l'opération et de le porter à 483 000 euros HT.

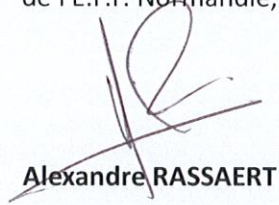
**D'autoriser** le Directeur Général à signer, avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération, un avenant à la convention d'intervention n°20250130 du 04/12/2024.

**D'acter** la caducité de la convention de réserve foncière n°20240083 du 15/05/2024 avec la commune des Andelys relative à l'opération OPE2023195 – 27 – LES ANDELYS « RUE SAINT JACQUES / DOMAINE DES FONTAINETTES », par voie de substitution contractuelle.



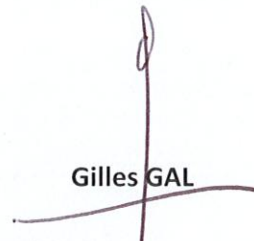
**D'accepter** l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAERT

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

28 NOV. 2025

